



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00

DL/MG

N° 001394

Aménagement Urbain
- OPAH du centre
ancien et des
faubourgs : Aide aux
propriétaires.

Affiché le :

Le mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT.

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires occupants ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme PITOT Gilone	14, Rue Saint-Pierre T2	5 273 €	2 387 €	7 660 €
Mme BLANC Denise	90, Bd Camille Pelletan – T2	577 €	865 €	1 442 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 approuvant l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

VU la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

CONSIDERANT l'avis favorable du groupe de suivi de l'OPAH du 16 juillet 2012,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes aux propriétaires suivants :

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
Mme PITOT Gilone	14, Rue Saint-Pierre T2	5 273 €	2 387 €	7 660 €
Mme BLANC Denise	90, Bd Camille Pelletan – T2	577 €	865 €	1 442 €

PRECISE que le tableau de répartition, en application de la délibération n °1380 relatif au dossier de M. Bourgeois est modifié comme suit :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. BOURGEOIS Nicolas	47, Place CARNOT – T3	3 156 €	1 078 €	4 234 €

PRECISE que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts au budget 2012 de la ville d'APT sur l'article 6557.

DIT QUE le montant total de ces dépenses de 13 336 € est réparti à hauteur de 9 006 € pour la commune d'APT et de 4 430 € pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL